

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 avril 2025 A 20 heures 30 à HANC

Présents :

Mmes et Mrs, CAQUINEAU Emmanuel, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Éric, PAQUEREAU Stéphane, BABIN Etienne, FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY Laura, JOLLY Jacques, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, MERLE Dominique, OHIN Narcisse.

Absente excusée : GARCONNET-SILLON Mathilde (Pouvoir)

Absents : M. Claude Girault, Gilles DOMERGUE

Approbation du dernier compte rendu

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la précédente séance.

Budget 2024

Monsieur le Maire expose les comptes 2024 lesquels se présentent ainsi :

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	733 934,88
Recettes de fonctionnement	1 003 722,43
Excédent Fonctionnement 2022	269 787,55

Résultats à affecter sur le budget 2025

Déficit à résorber :	57 339,52
Excédent à reporter sur 2025 :	+ 212 448,03

Investissement

Dépenses d'investissement	236 427,88
Recettes d'investissement	258 408,36
Excédent d'investissement (001) dont	21 980,48

Reste à réaliser sur 2025 :

Dépenses :	113 000 .00
Recettes :	33 680.00
Soit une déficit de :	- 79 320.00

Maryse MORNET-KOHLER demande des explications quant au montant de l'excédent conservé et reporté au budget, à savoir s'il n'y aurait pas plutôt possibilité de rembourser par anticipation certains prêts ? Monsieur le Maire lui répond que non, qu'il n'y aurait aucun intérêt à le faire et que lors du dernier bilan avec le comptable du Trésor, celui-ci a conseillé de ne pas fragiliser le budget afin d'anticiper les aléas économiques.

Éric DESAIVRES demande pourquoi certaines communes perçoivent directement des subventions des éoliennes ? alors que Valdelaume non.... Monsieur le Maire réexplique que nous concernant, le produit résultant du parc éolien est perçu par la Communauté de communes laquelle redistribue aux communes selon différents critères.

Le vote des comptes 2024 soumis au Conseil municipal par Mme BAUDRIT Adjointe, en l'absence du Maire est accepté à l'unanimité.

Vote des impôts

Le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à la fusion des quatre anciennes communes le lissage des taux d'imposition, décidé en 2019, arrive à son terme à savoir que chaque foyer de la commune aura le même taux d'imposition.

Le Conseil municipal fixe le vote des taux pour 2025 sans augmentation comme suit :

Taxe habitation pour les résidences secondaires : 11,94%

Taxe foncière bâtie : 31,56%

Taxe foncière non bâtie : 53,19%

Le produit attendu et inscrit au budget est de 326 414 euros.

Vote des Subventions 2025

Le conseil valide à l'unanimité les subventions suivantes :

Actions <u>pass</u> sport/Loisirs	60 euros par enfant/an/domicilié sur la commune
Aides aux voyages scolaires	50 euros par enfant/an/domicilié sur la commune
Mot à Mot (ECLAS 79)	100 euros
L'Abri de Chef-Boutonne	100 euros
Hôpital de <u>Ruffec</u>	200 euros
Hôpital des Enfants	200 euros
ADMR	500 euros
Association pas à Pattes	100 euros
Conservatoire Espace Naturel	380 euros
<u>Ecole/Ape Pioussay</u>	1000 euros (somme forfaitaire)
Associations communales	150 euros/association/an
FNAM de Chef-Boutonne 80 ^e anniversaire	100 euros

Vote du budget 2025

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2025 qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	<u>Réalisé 2024</u>	<u>Vote 2025</u>
011 CHARGES GENERALES	152 265,75	270 436.03
012 PERSONNEL	340 314,72	375 000.00
014 FNGIR	43 192.00	44 000.00
023 AUTOFINANCEMENT IN	0.00	102 000.00
042 AMORTISSEMENTS	0.00	0.00
65 PARTICIPATIONS	185 997,07	251 300.00
66 INTERETS EMPRUNTS	12 165,34	12 500.00
67 CHARGES EXCEP	0.00	500.00
68 PROVISIONS	0.00	500.00
TOTAL	733 934,88	1 056 236.03

<u>Recettes</u>	<u>Réalisé 2024</u>	<u>Vote 2025</u>
002 EXCEDENT N-1	166 351,64	212 448.03
013 REMB SALAIRES	34 923,00	30 000.00
70 VENTE PRODUITS/SERVICES	13 222,68	24 800.00
73 IMPOTS + CCMELOIS	433 272,68	430 795.00
74 DOTATIONS	303 614,03	304 493.00
75 LOCATIONS	52 317,06	53 300.00
76 PROD FINANCIERS	0.00	100.00
77 PROD EXCEPTIONNELS	21,34	200.00
78 PROVISIONS	0,00	100.00
TOTAL	1 003 722,43	1 056 236.03

INVESTISSEMENTS

<u>Dépenses</u>		2024	VOTE 2025
1641	Rembt capital emprunts	59 847,39	61 000.00
21311	Travaux logement Ardilleux barrière	0,00	3 000.00 (report)
21316	Equipements cimetières (colombarium...)	27 403,20	0.00
21318	Travaux salle Breuil/Logement Pioussay		32 000.00 (report)
2132	Travaux logement Pioussay/logement Bouin	0,00	50 000.00 (report 10 000)
2152	Panneaux signalisation	768,95	1 500.00
21538	Sobriété énergétique éclairage public	0,00	60 000.00 (report)
21578	Matériel atelier	0,00	1 500.00 (report)
21611	Reliure registres	1 758,55	0.00
2184	Mobilier (vitrine/table,...)	7 253,79	2 500.00
2188	Autres mobilier ou matériel	1 406,40	8 500.00 (report 6500)
Autres dépenses (001/165)		135 666,76	2 000.00
TOTAL DEPENSES 2024		236 427,88	TOTAL 2025 222 000.00

<u>Recettes</u>		2024	VOTE 2025
001	Excédent investissement n-1		21 980.48
1321	Cap79 subvention log Pioussay		3 780.00 (report)
1323	Cap79 colombariums	11 930,50	0.00
1328	Sieds Eclairage public	8 636,98	29 900.00 (report)
1641	Emprunt	80 000,00	0.00
10222	FCTVA	8 105,69	5 000.00
1068	Affectation résultats	149 289,07	57 339.52
165	Caution	446,12	2 000.00
021	Autofinancement	0.00	102 000.00
TOTAL RECETTES 2024		258 408,36	TOTAL 2025 222 000.00

Travaux logement de Bouin

Fabienne VIGNIER indique que la commission s'est réunie et demande avant de présenter dans le détail les devis reçus pour les travaux du logement de Bouin, un vote pour décider ou non de la vente de ce logement qui a été estimé environ entre 61 000 et 70 000 euros (hors assainissement).

Monsieur le Maire s'y oppose et demande à Fabienne d'exposer d'abord les devis des travaux à réaliser dans ce logement.

Le montant total hors taxe est estimé à 36 000 euros comprenant des travaux de menuiserie, toiture, chauffage et peinture.

Un débat s'ensuit : Jacques JOLLY s'interroge sur l'isolation de la maison...

Monsieur le Maire précise que ce bien fait partie du patrimoine de la commune et qu'il ne trouve aucun intérêt à le vendre. En précisant que l'argent de la vente ne suffirait pas à couvrir une construction de maison dans le lotissement par exemple qui coûterait au moins 150 000€.

Maryse MORNET-KOHLER demande pourquoi construire, pourquoi pas plutôt se servir de l'argent de la vente pour réparer ce qui existe déjà comme par exemple la climatisation de la salle de Pioussay ? Et s'interroge sur l'opportunité de conserver tous ces patrimoines ?

La question dans l'assemblée est de nouveau posée pourquoi ne pas tenir compte de la réfection de l'assainissement et de l'isolation du logement de Bouin ? M. le Maire répond que ce n'est pas nécessaire.

Monsieur le Maire maintient qu'il faut conserver le patrimoine qui rapporte des loyers à la commune.

Isabelle BAUDRIT demande justement quel montant de loyer par rapport au coût des travaux de réfection annuel sur l'ensemble des immeubles ?

Stéphane PAQUEREAU, Etienne BABIN et Dominique MERLE insiste sur le fait qu'il ne faut pas vendre le patrimoine, en précisant que ce logement a eu le même locataire pendant 12 ans et a rapporté sans aucune dépense de travaux. Que les travaux envisagés seront effectués par des professionnels donc de bonne qualité.

Monsieur le Maire répond que les logements rapportent plus qu'ils ne coûtent en entretien.

Il est alors demandé qu'un vote à bulletin secret soit fait pour savoir si on vend ou non ce logement : Résultat du vote : 12 bulletins pour le conserver et 5 bulletins pour le vendre. A la majorité des voix : le logement de Bouin est conservé dans le patrimoine de la commune

Monsieur le Maire demande au conseil de valider les devis exposés pour la rénovation du logement. A la majorité, (12 voix pour et 5 abstentions) les membres valident ces travaux.

Questions diverses

Recrutement de Personnel : Monsieur le Maire informe que suite à l'appel à candidature environ 20 candidatures ont été reçues. Des candidats, dont le profil correspondait, ont été conviés à un entretien. Une personne a été retenue et prendra ses fonctions en CDD au 1^{er} juin au sein de l'équipe. Prochainement, d'autres entretiens auront lieu pour recruter un saisonnier.

Location de Pioussay : Une candidature a été retenue parmi la quinzaine reçue. La location débutera donc au 1^{er} mai. A noter que suite à l'intervention de la société de nettoyage SOLNET, les prestations n'étant pas bien réalisées, la société doit revenir prochainement pour reprendre le nettoyage.

Demande pour un mur mitoyen sur Bouin : un mur appartenant à la commune est mitoyen d'une propriété privée, le solin de ce mur présente des défauts d'étanchéité qui occasionne des problèmes dans l'habitation, il faut refaire le solin.

Plaque Béchade : Il est prévu de poser le 23 mai prochain une plaque commémorative sur le monument de Monsieur Pierre Béchade à Ardilleux lors de la cérémonie du 80 e Anniversaire organisée par la F NAM. Son petit-fils demande s'il serait possible lors de la cérémonie communale du 8 mai de présenter la plaque ? Après échanges avec le conseil, il est décidé que non car la cérémonie du 23 mai permettra de toucher un public plus large.

Transfert de biens : M. le Maire informe que la commune a obligation de transférer tous les biens des anciennes communes (bâtiments et terres) sur la nouvelle commune de Valdelaume et qu'un acte notarié va être fait dans les mois qui suivent en ce sens. Les frais sont estimés à 8500 euros.

Divers : Maryse MORNET-KOHLER informe que les cloches de l'église d'Ardilleux ne fonctionnent plus. Elle demande également des explications concernant le tarif des locations de salle paru sur le dernier bulletin municipal, notamment celui réservé aux intervenants qui ne sont pas associations de la commune. Réponse lui est faite, ce sont des associations qui louent pour la pratique d'un sport, type Yoga...

Fin de la séance : 23H15

la Secrétaire de séance

Le Maire